

**DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT LE FINANCEMENT DE LA MAISON DES ADOLESCENTS  
DE PURTIVECHJU AU TITRE DE L'EXERCICE 2018**

**SEANCE DU**

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le , s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment les articles L. 4422-1 et suivants,
- VU** la convention initiale constitutive de partenariat de la Maison des Adolescents (MDA) de Portivechju, signée le 18 décembre 2013 avec l'Agence Régionale de Santé, la commune de Portivechju, le Centre Hospitalier Départemental de Castelluccio, le Recteur d'Académie, la Direction Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et l'Association Régionale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adulte (ARSEA), gestionnaire de la structure,
- VU** l'avenant à la convention de partenariat de la MDA de Portivechju, signé le 9 juin 2016, intégrant les évolutions liées aux noms des institutions signataires ainsi que l'élargissement de ces signataires (les nouveaux partenaires étant la Mission Locale de Portivechju et le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits de Corse-du-Sud - CDAD2A,)
- VU** la délibération n° 18/140 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 approuvant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE :**

- le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la nouvelle convention portant sur l'exercice 2018, à conclure avec l'Association Régionale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adulte (ARSEA) portant sur le fonctionnement de la Maison des Adolescents de Portivechju figurant en annexe,
- le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes à intervenir.

**ARTICLE 2 :**

**PRECISE** que les crédits correspondants seront imputés au budget 2018 de la Collectivité de Corse au programme N5151A « aide sociale à l'enfance » - chapitre 934 - fonction 4212 - compte 65748.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI